





Communiqué de presse

Cyanobactéries : baignade autorisée dans le lac de Neuchâtel

Si la présence de cyanobactéries (algues bleues) dans le lac de Neuchâtel a été confirmée, les résultats d'analyse des échantillons d'eau prélevés à différents endroits du lac par les trois cantons concernés se sont révélés négatifs en toxines produites par les cyanobactéries. La baignade est à nouveau autorisée à Neuchâtel. Pour l'ensemble des rives du lac, la prudence sera de mise pour les petits enfants et les animaux domestiques en cas de fortes chaleurs et dans les eaux stagnantes.

Suite à l'empoisonnement mortel de six canidés sur les rives neuchâteloises du lac de Neuchâtel, une suspicion d'intoxication par des cyanobactéries (algues bleues) s'est rapidement imposée. Les cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel ont immédiatement réagi en déconseillant la baignade et en procédant à des prélèvements d'échantillons d'eau en divers endroits du lac. Parallèlement, Neuchâtel a de son côté pris des mesures de précaution en interdisant la baignade pour les humains et les animaux dans les secteurs concernés par le décès des chiens.

Entre temps, la météo orageuse, puis pluvieuse a largement contribué aux changements observés dans le lac de Neuchâtel depuis dimanche. Les cyanobactéries visibles en surface ont pratiquement disparu.

Pour Neuchâtel, les derniers prélèvements opérés entre l'embouchure de l'Areuse et Colombier se sont avérés conformes. Dès lors, l'interdiction de baignade dans ce secteur est levée avec effet immédiat. Les mêmes résultats conformes ont été observés pour les prélèvements effectués sur les rives vaudoises et fribourgeoises. Au vu de la situation, la baignade est à nouveau autorisée sans restriction sur l'ensemble du lac, avec l'avis de prudence ci-dessous :

Avis de prudence lors de fortes chaleurs

La cyanobactérie est un élément naturel qui peut proliférer en cas de fortes chaleurs, en particulier dans les eaux stagnantes et peu profondes. Les risques pour la santé humaine sont limités, mais une attention particulière doit être portée aux jeunes enfants afin qu'ils ne boivent pas l'eau du lac et qu'ils ne portent pas à leur bouche des galets de plages par exemple.

Pour les animaux domestiques, les cyanobactéries sont clairement dangereuses et peuvent conduire au décès de l'animal qui en aurait ingérées. Dès lors, en cas d'épisode de chaleur et dans les eaux stagnantes, il est fortement recommandé de ne pas laisser les animaux se baigner ou s'abreuver.

Par ailleurs, suites aux contrôles également effectués par le chimiste cantonal vaudois, les eaux des lacs Léman, de Joux et de Morat sont conformes. On peut donc également s'y baigner, moyennant les mesures de précaution mentionnées ci-dessus

Les résultats des analyses sur les animaux morts ne seront pas connus avant plusieurs jours. Les informations recueillies auprès des anciens propriétaires des canidés soutiennent l'hypothèse probable d'un décès consécutif à l'ingestion de cyanobactéries. A l'heure actuelle et dans l'attente des résultats, cette hypothèse n'est pas confirmée.

En cas de nouvelle apparition problématique de cyanobactéries dans le lac de Neuchâtel, des informations et des avis de prudence seront lancés par les autorités cantonales.

Neuchâtel, le 05 août 2020.

Contacts

Canton de Vaud: Christian Richard, Chimiste cantonal, 021 316 43 43

Canton de Fribourg: Roberto Guadagnuolo, Chimiste cantonal adjoint 026 305 80 11

Canton de **Neuchâtel** : Service information et prévention 032 889 76 93